## PROVINCE DE QUÉBEC

## VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## **AVIS PUBLIC**

## CONSULTATION ÉCRITE À PROPOS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 20 octobre 2020** à 19 heures :

**DM2020-0061** 59-61, rue Armand, lot 6 008 153 (lots A et B) du cadastre du Québec

Permettre un frontage de 16,15 mètres pour le futur lot B, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige au minimum 18 mètres dans la zone C-728.

Afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus, tout intéressé devra faire parvenir ses questions ou observations par téléphone au 450 370-4310 ou par courrier électronique à <u>charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca</u> ou par écrit à l'adresse suivante : 275, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9, au plus tard le 20 octobre 2020 à 16 h 30. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

De plus, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus, tout en respectant le nombre maximal de personnes pouvant assister à la séance du conseil.

Les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil du 20 octobre 2020.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 septembre 2020.

Micheline Lussier, OMA Greffière adjointe